

Attestation d'accueil

Uniquement sur rendez-vous

Attention

Pour chaque demande fournir originaux et photocopies

L'attestation d'accueil est délivrée pour un séjour de TROIS MOIS MAXIMUM

- FOURNIR TIMBRE FISCAL ÉLECTRONIQUE À 30 €

(Depuis le 31 décembre 2018, seul le timbre électronique est utilisable. Il est disponible à l'achat sur le site timbres.gouv.fr ou chez un buraliste agréé).

1 / Justificatifs relatifs à l'identité des hébergeants (originaux et copies)

- Le demandeur est français

■ Carte Nationale d'Identité (en cours de validité)

ou

■ Passeport (en cours de validité)

- Le demandeur est étranger

■ Carte de séjour en cours de validité ou périmée mais accompagnée d'un récépissé de demande de renouvellement

■ Une carte diplomatique

- Livret de famille pour composition du foyer

Important

Les demandes d'attestation d'accueil présentées par les titulaires d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un récépissé de première demande de titre de séjour ou d'un récépissé de demande d'asile ne sont pas recevables.

Portail Citoyens : <https://lesclayessousbois.espace-citoyens.net>

2 / Justificatifs relatifs au domicile et aux ressources de l'hébergeant de - 3 mois (originaux et copies)

- Locataire

- Le bail locatif mentionnant la superficie du logement et le nombre de pièces
- Une facture ou un échancier eau, gaz, électricité ou une facture de téléphone fixe ou internet ou une quittance de loyer de - 3 mois
- 3 derniers bulletins de salaire du foyer, attestation comptable et extrait KBis pour les gérants de société, prise en charge Pôle emploi

- Propriétaire

- Le titre de propriété mentionnant la superficie du logement et le nombre de pièces
- Une facture ou un échancier eau, gaz, électricité ou une facture de téléphone fixe ou internet
- 3 derniers bulletins de salaire du foyer, attestation comptable et extrait KBis pour les gérants de société, prise en charge Pôle emploi

3 / Informations relatives aux personnes accueillies

- Identité
- Date et lieu de naissance
- Adresse
- Numéro du passeport
- Lien de parenté
- Dates d'arrivée et de départ prévues

Délai de signature par le Maire sous 15 jours